

# AVIS D'INFORMATION AU PUBLIC

## CONCERTATION SUR L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARIZE LEZE

Par délibération communautaire du 26 juin 2019, les 27 communes de la Communauté de Communes Arize-Lèze se sont engagées dans l'élaboration de leur Plan Local d'Urbanisme

Par délibération du Conseil Communautaire, le futur PLUi vise à répondre à quatre grands principes, qui seront déclinés dans le travail à suivre :

- Permettre un développement urbain maîtrisé et respectueux des spécificités agricoles, paysagères et culturelles du territoire, et du maintien de la biodiversité et des espaces naturels
- Prendre en compte l'urgence climatique et le respect de l'environnement
- Orienter le développement du territoire de façon équilibrée entre l'urbain et le rural en définissant des grands projets d'équipements et de services afin d'établir un maillage du territoire au bénéfice de la population et du tourisme de séjour
- Mettre en valeur et réhabiliter un patrimoine riche et diversifié

### Modalités de concertation

Pour la Communauté de Communes et ses élus, un PLUi construit en concertation avec les habitants du territoire. A ce titre, il a été fait le choix d'aller plus loin dans la collaboration et la concertation avec les acteurs du territoire :

- L'organisation de 12 réunions publiques au lieu d'une seule, à différentes étapes et en différents lieux du territoire afin de donner la parole à tous.
- La mise en place de registres et formulaires concertation où donner son opinion, où formuler ses requêtes.
- Une information continue sur l'avancée du PLUi à travers le site internet communautaire, les magazines communaux et communautaire.
- La mise en place d'une exposition restituant les résultats des études et les orientations du projet de territoire qui seront définies.
- La tenue de plusieurs ateliers participatifs, temps pédagogiques, d'échanges et d'expression de vos avis, dédiés aux habitants.

### OÙ DONNER MON AVIS ? COMMENT EXPRIMER MES DEMANDES ?

Plusieurs moyens sont à votre disposition pour exprimer votre opinion, vos interrogations, vos besoins et demandes sur le PLUi Arize-Lèze :

- sur **les registres papiers** présents dans la Mairie de chacune des 27 communes, et au siège de la Communauté de Communes ;
- **par courrier**, adressé à M. le Président de la Communauté de Communes, et envoyé à votre Mairie ou au siège de la Communauté de Communes ;
- via **le formulaire numérique d'observation**, sur le site de la Communauté de Communes, dans la rubrique *services/urbanisme/élaboration en cours PLUi Arize Lèze* ;
- **par mail** en écrivant à l'adresse dédiée au PLUi : **plui.ccal@gmail.com**.